



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) par sa décision n°074/CENI/BUR/11 du 28 octobre 2011 modifiant la décision n° 069/CENI/BUR/11 DU 27 octobre 2011 portant création et publication des Bureaux de vote et de dépouillement relatifs aux élections présidentielle et législatives nationales porte à la connaissance de l'opinion nationale congolaise qu'après la centralisation des rapports des missions de repérage effectué sur le territoire national, le nombre des bureaux de vote est passé de 62.000 à 63.865 et les centres de vote de 15.948 à 16.948 sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

La cartographie des Bureaux de Vote et de Dépouillement est disponible sur le site de la CENI www.ceni.gouv.cd

Fait à Kinshasa, le 31 OCT 2011

Monsieur Matthieu MPITA
Rapporteur

